



Association Montessori Champagne

2 avenue de France

70290 Champagne

06 50 40 26 00

La procédure d'inscription :

- Avoir assisté à au moins des réunions d'information (O septembre, O janvier O mars)
- Eventuellement avoir assisté au module O de la formation Montessori
- Etre venu aux portes ouvertes d'avril,
- Avoir eu une entrevue, en présence de notre enfant, avec l'école
- Que L'enfant ait assisté à un ou des ateliers le mercredi, samedi ou durant les vacances en prévision de la rentrée (date de l'atelier)

Il peut être prévu des demi journées d'adaptation durant la dernière période d'école précédant la rentrée pour une première rentrée d'un enfant de 3 ans (en juin et juillet) les jours retenus :

Et/ou une période test pour un enfant plus grand : (vu avec l'école)

Il est recommandé aux parents d'avoir lu le projet pédagogique de l'école transmis par mail après entrevu.

- à joindre : - la copie de l'attestation d'assurance dès réception
- le mandat de prélèvement sepa et un RIB

fiche d'inscription -l'année scolaire 2018 - 2019

M.....et M.....
professions des parents :
Demeurant à :
.....
Téléphone : domicile :

portable
travail :
email :

1er enfant inscrit :

Nom :Prénoms :

O fille O garçon

Date de naissance :

lieu :

Ambiance : O 3-6 ans O 6-12 ans

O temps complet O mi temps (uniquement pour les enfants de 3 ans - petite section - tous les matins)

Information utiles :

Allergies :

sieste : O oui O non

2ème enfant inscrit :

Nom :Prénoms :

O fille O garçon

Date de naissance :

lieu :

Ambiance : O 3-6 ans O 6-12 ans

O temps complet O mi temps (uniquement pour les enfants de 3 ans - petite section- tous les matins)

Information utiles :

Allergies :

sieste : O oui O non

Paraphes (initiales) : parent 1 :

parent 2 :

l'école :



Association Montessori Champagne

2 avenue de France

70290 Champagne

06 50 40 26 00

Frais d'inscription : 90 € par enfant

- règlement des frais d'inscription 0 chèque 0 espèces 0 virement

Les frais d'inscription sont non remboursables et encaissés immédiatement après validation de l'inscription

Contrat de scolarisation pour une année scolaire

L'enfant

M

Les parents

M

Et M

L'école

Gérée par l'association Montessori Champagne, avec siège à Champagne (70290) 2 avenue de France,

Représentée par sa responsable, Madame Joëlle Defontaine,

Siret n°82233099900019 - n° d'activité 27700074770 - n° inspection académique 0701190N - n° de déclaration JO W701003157

Concluent aux présentes un contrat concernant la scolarisation de l'enfant ci dessus nommé pour l'année scolaire 2018/2019

Pour le cycle ci-dessus désigné

L'enfant, les parents

Nous avons bien noté

-que les frais d'inscription sont non remboursables sauf, si suite à l'entretien avec la direction, le projet pédagogique de la famille n'est pas en harmonie avec ce que propose l'école ou si les effectifs sont complets

Nous nous engageons à prévenir l'école au plus vite en cas d'absence de notre enfant, ainsi qu'en cas de maladie, maladie contagieuse afin de permettre de faire le nécessaire auprès de l'enfant et des autres enfants. Si l'enfant ne peut effectuer les activités normales de l'école, il ne peut être reçu à l'école le temps de la maladie.

Nous avons noté que pour le cas où notre enfant commettait des actes de violence graves et répétés tant envers des êtres vivants qu'envers le matériel de l'école, cela entraînerait, après entretien avec les parents, l'enfant et l'école, voire le cas échéant avec le psychologue de l'école, la décision de la fin de la scolarisation de l'enfant à l'école, sans toutefois suspendre le paiement de l'écolage annuel, la rupture étant consécutive à un acte fautif et ne saurait obérer l'équilibre financier de l'école.

Nous déclarons avoir pris connaissance de la présence de jeux extérieurs sur le site de l'école, et du fait que les enfants se rendent quotidiennement en forêt et de la présence d'animaux. Nous reconnaissons avoir pris connaissance des risques mesurés, mais présents de ces activités. Ces activités sont faites sous la surveillance d'un adulte.

Nous déclarons également avoir été informés du fait que l'école étant hors contrat, n'a pas à suivre les programmes officiels de l'éducation nationale. Les enfants suivent la progression de travail de la pédagogie Montessori en fonction de leurs propres capacités.

Une **période d'essai** d'un mois (30 jours civils) débutera l'année scolaire (débutant à la date de rentrée de l'école) afin de permettre à chacune des parties de se délier du contrat sans avoir à fournir de motif à condition de prévenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre remise en mains propres au plus tard le 30ème jour civil à compter de la rentrée de l'école.

La rupture avant la fin de la période d'essai (30 jours à compter de la rentrée) n'entraîne que le paiement que de la période entamée, une moitié de mois si le contrat est rompu avant

Association Montessori Champagnoy



2 avenue de France

70290 Champagnoy

06 50 40 26 00

la fin du mois d'août, une moitié de mois et le mois de septembre entier si la période est rompue après la fin du mois d'août, tout mois commencé est dû.

Une rupture en cours d'année doit s'effectuer par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre récépissé

Toutefois le paiement de l'écolage annuel reste dû à l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, sauf résiliation pour cas de force majeure.

L'école

L'école s'engage comme indiqué dans la charte de l'école, à ne pas divulguer d'informations concernant les enfants et les familles, ni de photos ou tout autre documents, à informer la famille par période du matériel travaillé par l'enfant, et à respecter les dispositions indiquées dans le projet pédagogique dont les parents déclarent avoir pris connaissance,

Si l'école envisageait de rompre le contrat, dans l'intérêt de l'enfant et de la classe, elle s'engage à le faire, après entretien avec la famille, par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre récépissé, au plus tard le dernier jour du mois civil en cours pour une prise d'effet au dernier jour du mois civil suivant, l'école s'engage à faciliter le changement d'école, et cela entraînerait la fin du paiement à compter de la date de prise d'effet de la rupture (par exemple une notification de la rupture au 30 novembre prenant effet au 31 décembre, le paiement sera alors suspendu au 31 décembre).

Informations complémentaires sur l'enfant :

langues parlées et comprises :

Domicile habituel de l'enfant (si différent de celui des parents) :

Autorité parentale est détenue par :

Précédents établissements fréquentés :

Modes de garde (si nounou) :

Loisirs, activités extrascolaires :

divers (informations qui peuvent être utiles) :

Horaires d'école

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

accueil à partir de 8h45 - début des cours 9h jusqu'à 16h00 (le repas fait partie de la journée d'école pour un temps complet) (jusqu'à 12h30 pour le mi temps)

La liste des fournitures à prévoir pour la rentrée :

4 boîtes de Mouchoirs en papier (les mouchoirs usagés seront compostés)

Une réserve de mouchoirs en tissu à prévoir - (lavage par les parents)

1 tablier ou une vieille chemise (pour l'art plastique entre autre)

Des chaussons

Un change dans une boîte de chaussures, pour les accidents et en cas d'intempéries (pluie, neige) à tenir à jour

Des vêtements de pluie (pantalon, k way, bottes)

Une boîte à repas isotherme (de type Décathlon) (le panier repas reste sous la responsabilité des parents), le repas doit être prêt à consommer et sans préparation à faire, l'eau et les couverts sont fournis

Une petite trousse de toilette comprenant une brosse à dents, du dentifrice, un peigne ou une brosse et des éventuelles pinces, et des élastiques à cheveux

Le doudou éventuel

Un petit classeur 17 x 22 cm ainsi que des feuilles (quadrillées seyès) et des intercalaires (stock à tenir à jour régulièrement)

Pour les 6-12 uniquement :

Une trousse (crayons, stylos, compas, règle et stylo plume si l'enfant le désire)

Paraphes (initiales) : parent 1 :

parent 2 :

l'école :



Association Montessori Champagne

2 avenue de France

70290 Champagne

06 50 40 26 00

une flûte à bec

En cours d'année la famille fournira :

Un bouquet de 3-4 branches et ou 3-4 fleurs par trimestre

Un goûter composé de fruits par trimestre (un sac de pommes avec une pomme par enfant par exemple)

Le nettoyage de la literie de leur enfant pour la sieste est assuré par les parents à chaque vacance

Goûters :

Il est demandé que les goûters soient composés d'un fruit, d'une compote ou d'une galette de riz ou autre céréale naturelle (**pas de gâteaux industriels ni de bonbons**), pour rappel de l'eau est à disposition des enfants (**pas de boisson sucrée**)

Calendrier des vacances :

De l'école 2018 - 2019

Vacances d'été - fin des cours le mercredi 18 juillet 2018

rentrée le lundi 20 août 2018

une pause de rentrée : du lundi 24 au mercredi 26 septembre

les vacances d'octobre : 22 octobre au 4 novembre

les vacances de Noël : samedi 22 décembre au lundi 7 janvier

les vacances d'hiver : samedi 16 février au jeudi 28 février

les vacances de Pâques : samedi 13 avril au jeudi 25 avril

les vacances de juin : Samedi 1^{er} juin au lundi 10 juin

les grandes vacances samedi 20 juillet rentrée lundi 19 août

Tarifs

Le montant de l'écolage annuel retenu d'un commun accord est de :

Soit une mensualité par mois pour onze mois par enfant, de :

Représentant 8 % des revenus, traitements et salaires avant déduction forfaitaire des frais ou des frais réels, ajoutés des éventuels revenus des capitaux et mobiliers, et immobiliers (suivant le dernier avis d'imposition)

Avec une mensualité minimale de 290 € (ou minimale de 250 € pour un mi temps) en cas de non imposition

Les échéances de paiement vont donc du 1^{er} août au 1^{er} juillet, les prélèvements commençant le 1^{er} août, avec une moitié de mensualité, puis une mensualité complète chaque 1^{er} du mois jusqu'en juin, puis une dernière moitié de mensualité le 1^{er} juillet, soit un total de 11 mensualités complètes

En cas de baisse soudaine de revenus en cours d'année, il sera possible de réduire la mensualité à la mensualité minimale après discussion avec l'école

En cas de non paiement d'une mensualité, 7 jours après la première mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, l'école ne sera plus tenue d'assurer sa prestation d'accueil, toutefois le paiement des mensualités restant dû à l'école, des poursuites judiciaires pourront être engagées en paiement du solde.

En cas de désistement un mois (30 jours civils) avant la date de la rentrée de l'école, le contrat est résolu et aucun paiement n'est dû sauf les frais d'inscription, au-delà d'un mois avant la date de rentrée, le paiement de la première moitié de mensualité sera dû.

Les reçus sont transmis par mail,

Paraphes (initiales) : parent 1 :

parent 2 :

l'école :



Association Montessori Champagne

2 avenue de France

70290 Champagne

06 50 40 26 00

Paiement uniquement par prélèvement sepa

Le paiement de l'écolage étant annuel, les mensualités restent dues même en cas de résiliation ou résolution, sauf pour résiliation pour cas de force majeure

La rupture avant la fin de la période d'essai (30 jours à compter de la rentrée) n'entraîne que le paiement que de la période entamée, une moitié de mois si le contrat est rompu avant la fin du mois d'août, une moitié de mois et le mois de septembre entier si la période est rompue après la fin du mois d'août.

L'école :

Le responsable es qualité :

Il est rappelé que la présence des enfants à l'école s'effectue de 8h45 à 16h15, en dehors de ces plages, la présence répétée des enfants donnera lieu à facturation de garderie, d'un montant de 5 € par soir à compter de la première minute.

Important : à imprimer en 2 exemplaires, un exemplaire signé sera conservé par les parents, un exemplaire signé sera conservé par l'école

Fait à : le

Signatures des deux parents, précédées

de la mention "bon pour inscription et engagement" :

Parent 1

parent 2

Mention :

mention :

Signature 1 :

signature 2 :

Paraphes (initiales) : parent 1 :

parent 2 :

l'école :



Association Montessori Champagne

2 avenue de France

70290 Champagne

06 50 40 26 00

Fiche cas d'urgence

Qui contacter en cas d'urgence:

1^{er} M

Lien de parenté

Téléphones :

2^{ème} M

Lien de parenté

Téléphones :

3^{ème} M

Lien de parenté

Téléphones :

Médecin traitant :

Doc

Utilisation de photos de votre enfant par l'école

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants de l'école (pour le journal scolaire, le site internet, dans les différentes publications de l'école et, éventuellement, à l'occasion de reportages télévisés). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Téléphones :

gardienne :

M.....

Téléphones :

Traitements suivis :

Allergies :

Contres indication :

Vaccins :

Transfusions :

Souhait des parents en cas d'accident :

.....

Nous soussignés

Responsables légaux de l'enfant :

Nous autorisons / nous n'autorisons pas (barrer la mention inutile) les enseignants de l'école à utiliser, dans le cadre pédagogique (journal de l'école, site internet, publications, reportages) des photos de notre enfant prises au cours des activités scolaires.

A

le

signature des représentants légaux

Paraphes (initiales) : parent 1 :

parent 2 :

l'école :